

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 23 (1905)
Heft: 75

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnemente:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2^{tes} Semester . . . 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post
abonniert werden.

Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.

Prix de numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	Parait 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.
Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgzelle (für das Ausland 35 Cts.).		Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).	

Inhalt — Sommaire

Rechtsdomizil (Domicile juridique). — Konkurse. — Faillites. — Nachlassverträge. — Concordats. — Handelsregister. — Registre du commerce. — Fabrik- und Handelsmarken. — Marques de fabrique et de commerce. — Gläubiger-Anruf. — Offizielle und private Diskontsätze. — Situation économique des États-Unis en 1904.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Rechtsdomizile. — Domiciles juridiques. — Domicilio legale.

Schweizerischer Lebens-Versicherungs-Verein in Basel.

Das kantonale Rechtsdomizil wird hiermit verzeigt für den Kanton. Zug bei Herrn Heinrich Hess, Telephonchef, in Zug. (D. 15)
Basel, den 16. Februar 1905.

Namens des Zentral-Komitees,
Der Präsident: Der Aktuar:
A. Gürtler. Lichtensteiger.

Konkurse. — Faillites. — Fallimenti.

Konkursöffnungen. — Ouvertures de faillites.

(B.-G. 281 u. 282.) (L. P. 281 et 282.)

Die Gläubiger der Gemeinschuldner und alle Personen, die auf in Händen eines Gemeinschuldners befindliche Vermögensstücke Anspruch machen, werden aufgefordert, binnen der Eingabefrist ihre Forderungen oder Ansprüche, unter Einlegung der Beweismittel (Schuldscheine, Buchauszüge etc.) in Original oder amtlich beglaubigter Abschrift, dem betreffenden Konkursante einzugeben.

Desgleichen haben die Schuldner der Gemeinschuldner sich binnen der Eingabefrist als solche anzumelden, bei Straffolgen im Unterlassungsfalle.

Wer Sachen eines Gemeinschuldners als Pfandgläubiger oder aus andern Gründen besitzt, hat sie, ohne Nachteil für sein Vorzugsrecht, binnen der Eingabefrist dem Konkursante zur Verfügung zu stellen, bei Straffolgen im Unterlassungsfalle; im Falle ungerechtfertigter Unterlassung erlischt zudem das Vorzugsrecht.

Den Gläubigerversammlungen können auch die Gemeinschuldner und Bürgen des Gemeinschuldners, sowie Gewährspflichtige beizuwohnen.

Les créanciers des faillites et ceux qui ont des revendications à exercer, sont invités à produire, dans le délai fixé pour les productions, leurs créances ou revendications à l'office et à lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.) en original ou en copie authentique.

Les débiteurs du failli sont tenus de s'annoncer, sous les peines de droit, dans le délai fixé pour les productions.

Ceux qui détiennent des biens du failli, en qualité de créanciers gagistes ou à quel- que titre que ce soit, sont tenus de les mettre à la disposition de l'office, dans le délai fixé pour les productions, tous droits réservés; faute de quoi, ils encourront les peines prévues par la loi et seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante.

Les codébiteurs, cautions et autres garants du failli ont le droit d'assister aux assemblées des créanciers.

Dichiarazioni di fallimenti.

(L. E. 281 e 282.)

I creditori del fallito e tutti coloro che vantano pretese sui beni che sono in suo possesso, sono invitati ad insinuare all'ufficio dei fallimenti, entro il termine previsto per le insinuazioni, i loro crediti o le loro pretese insieme col mezzo di prova (ricognimenti di debito, estratti di libri, ecc.), in originale o in copia autentica.

I debitori del fallito notificheranno i loro debiti entro il termine per le insinuazioni; in caso di omissione, saranno puniti a termine di legge.

Coloro che posseggono oggetti del fallito a titolo di pegno o per altro titolo, li metteranno a disposizione dell'ufficio dei fallimenti, entro il termine per le insinuazioni, senza pregiudizio del loro diritto di prelazione. Non facendo, incorreranno nelle pene previste dalla legge, e, se l'omissione non fosse giustificata, anche nella perdita del loro diritto di prelazione.

Alle adunanze dei creditori possono intervenire anche i condebitori e fidejussori del fallito, come pure gli obbligati in via di regresso.

Kt. Zürich. Konkursamt Aussersihl in Zürich III. (293⁴)

Gemeinschuldnerin: Firma E. Seiler-Hafner, Zimmereigenschaft und An- und Verkauf von Liegenschaften, an der Badenerstrasse Nr. 439, in Zürich III (Inhaberin: Frau Emma Seiler geb. Hafner, Ehefrau des Hugo Seiler dasselbst).

Datum der Konkurseröffnung: 1. Februar 1905.
Summarisches Verfahren (Art. 231 des Gesetzes).
Eingabefrist: Bis 13. März 1905.

Kt. Zürich. Konkursamt Meilen. (305⁴)

Gemeinschuldnerin: Kommanditgesellschaft Bluntschli u. Co, mechanische Steinschleiferei, in Meilen.

Datum der Konkurseröffnung: 16. Februar 1905.
Erste Gläubigerversammlung: Dienstag, den 28. Februar 1905, nachmittags 2 Uhr, im Gerichtshaus zum Löwen in Meilen.
Eingabefrist: Bis und mit 28. März 1905.

Kt. Basel-Stadt. Konkursamt Basel-Stadt. (312)

Gemeinschuldner: Schmutz, Reinhard, Inhaber der Firma «R. Schmutz», Auskunfts-Merkur, Gessberggasse 54.

Datum der Konkurseröffnung: 18. Februar 1905.
Erste Gläubigerversammlung: Freitag, den 3. März 1905, nachmittags 3 Uhr, im Gerichtshaus, Bäumleingasse 3, ebener Erde, rechts.
Eingabefrist: Bis und mit 22. März 1905.

Kt. St. Gallen. Konkursamt Neutoggenburg in Lichtensteig. (296)

Gemeinschuldner: Mauchle, Heinrich, Konditor, in Lichtensteig.

Datum der Konkurseröffnung: 19. Februar 1905.
Erste Gläubigerversammlung: Freitag, den 3. März 1905, vormittags 11 Uhr, im Rathause in Lichtensteig.
Eingabefrist: Bis 19. März 1905.

Ct. del Ticino. Ufficio dei fallimenti di Lugano. (302)

Fallito: Galletti, Marco, orefice, già in Lugano.

Data della dichiarazione del fallimento: 14 e 16 febbraio 1905.
Liquidazione sommaria (Art. 231 della legge sull'esecuzione).
Termine per le insinuazioni: 14 marzo 1905.

Ct. de Vaud. District de Nyon. (307)

Failli: Roux-Guyot, Aurélie, Hôtel du Jura, à Nyon.

Date de l'ouverture de la faillite: 31 janvier 1905.
Première assemblée des créanciers: Jeudi, 2 mars 1905, à 3 heures après-midi, au Château de Nyon.
Délai pour les productions: 23 mars 1905.

Ct. de Vaud. Office des faillites d'Yverdon. (308)

Failli: Bonjour, veuve de Léopold, serrurier, à Yverdon.

Date de l'ouverture de la faillite: 16 février 1905.
Première assemblée des créanciers: Samedi, 25 février 1905, à 2 heures du jour, à l'Hôtel-de-Ville, à Yverdon.
Délai pour les productions: 22 mars 1905.

Kollokationsplan. — Etat de collocation.

(B.-G. 249 u. 250.) (L. P. 249 et 250.)

Der ursprüngliche oder abgeänderte Kollokationsplan erwächst in Rechtskraft, falls er nicht binnen zehn Tagen vor dem Konkursgerichte angefochten wird.

L'état de collocation, original ou rectifié, passe en force, s'il n'est attaqué dans les dix jours par une action intentée devant le juge qui a prononcé la faillite.

Kt. Zürich. Konkursamt Wiedikon in Zürich III. (316)

Gemeinschuldnerin: Firma E. Höllrigl-Gut, Baugeschäft und Restaurant, Idaplatz Nr. 4, in Zürich-Wiedikon.

Anfechtungsfrist: Bis 6. März 1905.

Ct. de Berne. Office des faillites de Porrentruy. (304)

Failli: Werth, Emile, ci-devant aubergiste à Courtemaiche, actuellement à Wyzwil.

Date du dépôt à l'office des faillites: 22 février 1905.
Délai pour intenter l'action en opposition: 4 mars 1905 inclusivement.

Kt. Basel-Stadt. Konkursamt Basel-Stadt. (313)

Gemeinschuldner: Walti, Samuel, Baumeister.

Anfechtungsfrist: Bis und mit 4. März 1905.

Kt. Schaffhausen. Konkursamt Stein a. Rhein. (298)

Gemeinschuldner: Weber-Sulger, Gustav, Teilhaber der Kollektivgesellschaft «F. Weber-Oechslin & Sohn» in Stein a. Rhein.

Anfechtungsfrist: Bis 6. März 1905.

Ct. de Genève. Office des faillites de Genève. (314/15)

Faillis: Corlet, Emile, entrepreneur, Chemin du Foyer.

Cattin, Emile, fabricant d'horlogerie, Boulevard James Fazy, 2.
Délai pour intenter l'action en opposition: 3 mars 1905.

Abänderung des Kollokationsplanes. — Rectification de l'état de collocation.

(B.-G. 251.)

(L. P. 251.)

Der ursprüngliche oder abgeänderte Kollokationsplan erwächst in Rechtskraft, falls er nicht binnen zehn Tagen vor dem Konkursgerichte angefochten wird.

L'état de collocation, original ou rectifié, passe en force, s'il n'est attaqué dans les dix jours par une action intentée devant le juge qui a prononcé la faillite.

Ct. de Berne. Office des faillites de Delémont. (301)

Failli: Piegai, Louis, aubergiste et négociant, à Delémont.

Délai pour intenter l'action en opposition: 4 mars 1905.

Ct. de Vaud. Office des faillites de Lausanne. (297)

Failli: Schindler, Charles, denrées coloniales, à Lausanne.

Délai pour intenter l'action en opposition: 4 mars 1905.

Ct. de Vaud. District de Vevey. (300)

Failli: Boosion, Léon, négociant, à La Tour-de-Peilz.

Délai pour intenter l'action en opposition: 4 mars 1905.

Einstellung des Konkursverfahrens. — Suspension de la liquidation.

(Bj. G. 280.)

(L. P. 280.)

Falls nicht binnen zehn Tagen ein Gläubiger die Durchführung des Konkursverfahrens begehrt und für die Kosten hinreichende Sicherheit leistet, wird das Verfahren geschlossen.

La faillite sera clôturée faute par les créanciers de réclamer dans les dix jours l'application de la procédure en matière de faillite et d'en avancer les frais.

Ct. de Vaud. Office des faillites de Lausanne. (306)

Faill: Pignet, John-Edouard, pierriste, à Renens-gare.

Date de l'ouverture de la faillite: 8 février 1905.
Délai d'opposition à la clôture: 4 mars 1905.

Verteilungsliste und Schlussrechnung. — Tableau de distribution et compte final.
(B.-G. 263.) (L. P. 263.)

Kt. Thurgau. *Gerichtspräsident von Diessenhofen.* (318)

Der Schlussbericht im Konkurse des Harburger, Benno, von Geislingen, wohnhaft gewesen in Diessenhofen, jetzt in Zürich, liegt vom 23. Februar bis 4. März 1905 zur Einsicht für die zu Verlust gekommenen Gläubiger bei obgenannter Amtsstelle auf.

Widerruf des Konkurses. — Révocation de la faillite.
(B.-G. 195 u. 317.) (L. P. 195 et 317.)

Ct. de Berne. *Office des faillites de Delémont.* (303)

Failli: Straehl, Auguste, ateliers de constructions mécaniques, à Delémont.
Date de la révocation: 17 février 1905.

Konkurssteigerungen. — Vente aux enchères publiques après faillite.
(B.-G. 257.) (L. P. 257.)

Kt. Basel-Stadt. *Konkursamt Basel-Stadt.* (341)

Gemeinschuldner: Luttringshausen-Schäfer, Eduard.
Ort, Tag und Stunde der Steigerung: Donnerstag, den 23. Februar 1905, nachmittags 1 Uhr, im Ganthaus, Steinthorstrasse 7, in Basel.
Verwertungsgegenstand: Ein Guthaben im Betrage von Fr. 46,861. 15.
Die Konkursverwaltung Luttringshausen-Schäfer.

Kt. Basel-Land. *Konkursamt Arlesheim.* (299)

Aus der Konkursmasse Hotel Soolbad, Schweizerhalle, A.-G., wird Freitag, den 24. Februar 1905, nachmittags 4 Uhr, beim Rebstock in Muttenz gemäss B.-G. Art. 243 gegen bar, eventuell auf 20 Tage Termin, versteigert werden: Ein Pferd und eine Kuh.

Nachlassverträge. — Concordats. — Concordati.

Nachlassstundung und Aufruf zur Forderungseingabe.
(B.-G. 295—297 u. 300.)

Sursis concordataire et appel aux créanciers.
(L. P. 295—297 et 300.)

Den nachbenannten Schuldnern ist für die Dauer von zwei Monaten eine Nachlassstundung bewilligt worden.

Die Gläubiger werden aufgefordert, ihre Forderungen in der Eingabefrist beim Sachwalter einzugeben, unter der Androhung, dass sie im Unterfall bei den Verhandlungen über den Nachlassvertrag nicht stimmberichtig wären.

Eine Gläubigerversammlung ist auf den unten hierfür bezeichneten Tag einberufen. Die Akten können während zehn Tagen vor der Versammlung eingesehen werden.

Les débiteurs ci-après ont obtenu un sursis concordataire de deux mois.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances auprès du commissaire dans le délai fixé pour les productions, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat.

Une assemblée des créanciers est convoquée pour la date indiquée ci-dessous. Les créanciers peuvent prendre connaissance des pièces pendant les dix jours qui précèdent l'assemblée.

Kt. Zürich. *Bezirksgericht Zürich, III. Abteilung.* (310*)

Schuldner: Söldner, F. H., Herrenschneider, Bahnhofstrasse 84, in Zürich I.

Datum der Bewilligung der Stundung: 8. Februar 1905.
Sachwalter: W. Eisener, Rechtsanwalt, Rämistrasse 6, in Zürich I.
Eingabefrist: 13. März 1905.
Gläubigerversammlung: Montag den 27. März 1905, nachmittags 3 Uhr, im Restaurant Strohhof in Zürich I.
Frist zur Einsicht der Akten: Vom 17. März 1905 an.

Verhandlung über den Nachlassvertrag. — Délibération sur l'homologation de concordat.
(B.-G. 304.) (L. P. 304.)

Die Gläubiger können ihre Einwendungen gegen den Nachlassvertrag in der Verhandlung anbringen.

Les opposants au concordat peuvent se présenter à l'audience pour faire valoir leurs moyens d'opposition.

Ct. de Fribourg. *Président du tribunal de la Gruyère, à Bulle.* (317)

Débitur: Bosson, Alfred, négociant, à Bulle.
Jour, heure et lieu de l'audience: Lundi, 27 février 1905, à 10 heures du matin, à la salle du tribunal, du Château de Bulle.

Ct. de Genève. *Tribunal de première instance de Genève.* (309)

Débiteurs: Déglise & Co, constructeurs de bateaux, Chemin Du Roveraz, à Genève.
Jour, heure et lieu de l'audience: Jeudi, 23 février 1905, à 2 heures de l'après-midi, au tribunal de première instance, sis à Genève, Palais de Justice, Place du Bourg-de-Four, 2^e cour, 1^{er} étage, salle A.

Bestätigung des Nachlassvertrags. — Homologation du concordat.
(B.-G. 308.) (L. P. 308.)

Kt. Bern. *Konkurskreis Burgdorf.* (319)

Schuldner: Grimm, Arnold, Negoziant, in Burgdorf.
Datum der Bestätigung: 26. Januar 1905.

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

Freiburg — Fribourg — Friburgo

Bureau de Bulle (district de la Gruyère).

1905. 20 février. Le chef de la maison Pierre Judet, à Bulle, est Pierre Judet, fils de François, de et à Bulle. Genre de commerce: Boulangerie, épicerie. Magasin et bureau: rue du Moléson.

Aargau — Argovie — Argovia

Bezirk Baden.

1905. 18. Februar. In der Aktiengesellschaft unter der Firma Gesellschaft für elektrochemische Industrie in Turgi (S. H. A. B. Nr. 201 vom 4. Juni 1900, pag. 807) sind folgende Aenderungen zu konstatieren: P. Zal-Kappeler ist aus dem Verwaltungsrate ausgeschlossen und damit sein Unterschriftenrecht erloschen. An seine Stelle wurde zum Präsidenten und

Delegierten des Verwaltungsrates gewählt: Dr. Paul Gubser, Rechtsanwalt, in Zürich, mit dem Rechte der Einzelunterschrift.

Genf — Genève — Ginevra

1905. 18 février. La raison L. Bachmann, commerce d'horlogerie et bijouterie, à Genève (F. o. s. du c. du 24 janvier 1888, page 75), est radiée ensuite de décès du titulaire.

18 février. Le chef de la maison Charles Bachmann, à Genève, commencée le 1^{er} février 1905, est Charles-James Bachmann, de Genève, y domicilié. Genre d'affaires: Commerce d'horlogerie et bijouterie. Magasin: 2, Grand Quai (Ancien commerce L. Bachmann).

18 février. La société en nom collectif J. Bastard et Redard, fabrique de verres de montres, à Genève (F. o. s. du c. du 13 janvier 1883, page 50), est déclarée dissoute ensuite du décès de l'associé J. Bastard, survenu le 9 septembre 1904. Elle ne subsiste plus que pour sa liquidation, dont sont chargés: 1^o François Redard, associé survivant, et 2^o Charles Bastard, fils de l'associé décédé, J. Bastard, tous deux à Genève, lesquels signeront au nom de la société en liquidation, tant conjointement que séparément.

18 février. Dans son assemblée générale des actionnaires du 11 février 1905, la société anonyme dite Union financière de Genève, ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 6 mai 1890, page 369; du 2 mars 1894, page 192), a nommé comme administrateur, Henry Galopin, banquier, à Genève, en remplacement de Camille Galopin, décédé.

18 février. Sous le nom de Société de tirs aux pigeons artificiels, il a été fondé, conformément aux dispositions de l'art. 716 du C. O., une société qui a pour but d'organiser à Genève des tirs aux pigeons artificiels. Le siège de la société est à Genève, au domicile de son président. Ses statuts portent la date du 12 février 1905. Sont membres de la société, toutes les personnes qui en feront la demande et qui auront été agréées par le comité. Les membres sont tenus au paiement d'une cotisation annuelle de fr. 10; les nouveaux membres admis depuis la constitution de la société paient un droit d'entrée de fr. 10. La qualité de sociétaire se perd par décès, démission, ou refus de payer la cotisation annuelle. Les sociétaires ne sont tenus d'aucune responsabilité personnelle quant aux engagements de la société. Les publications de la société sont faites dans la Feuille des avis officiels du canton de Genève. Les organes de la société sont: l'assemblée générale des sociétaires, et un comité de 5 à 7 membres élus pour deux ans par l'assemblée générale. La société est vaiblement engagée par la signature de deux membres du comité spécialement délégués. Les membres du comité sont: Charles Revilliod; Jules de Westermüller; Dr. Alois Gampert; Adrien Lacreuzé, et Dr. Eugène Patry, tous à Genève.

18 février. La raison Vasselin D., charron, à Plainpalais (F. o. s. du c. du 27 juin 1883, page 779), est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

18 février. Dans son assemblée du 17 octobre 1904, la société dite Société de Saint Loup, ayant son siège à Versoix (F. o. s. du c. du 3 mai 1892, page 426, et du 27 avril 1901, page 614), a nommé Louis-Siméon Berger, domicilié à Versoix, membre de son comité, en remplacement de Joseph Gottret, décédé.

18 février. Suivant extrait du procès-verbal de son assemblée générale du 29 janvier 1905, l'association dite Laiterie de Ville-la-Grand, ayant son siège aux Eaux-Vives (F. o. s. du c. du 14 janvier 1898, page 48, et du 18 décembre 1902, page 1773), a nommé Joseph Léary, domicilié à Ville-la-Grand, président de son comité, en remplacement de Adrien Bardet, dont les fonctions ont pris fin.

Eidg. Amt für geistiges Eigentum. — Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.

Marken. — Marques.

Eintragungen. — Enregistrements.

Nr. 18427. — 17. Februar 1905, 4 Uhr.

Schuhfabrik Kreuzlingen,

Kreuzlingen (Schweiz).

Rahmengenähte Schuhwaren.



Nr. 18428. — 18. Februar 1905, 8 Uhr.

Oesterreichisch-Amerikanische Gummifabrik-Aktiengesellschaft,
Wien (Oesterreich).

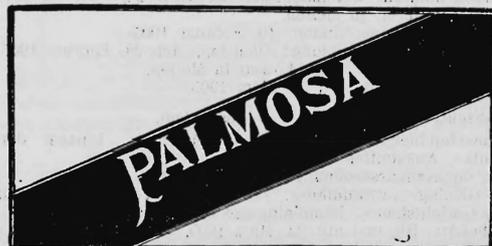
Pneumatiks für Fahrräder, Automobile, Equipagen und Motorfahrzeuge aller Art.

FAVORIT PNEUMATIC

Nr. 18429. — 18. Februar 1905, 8 Uhr.

Gust. Snanz, Kaufmann,
Zürich (Schweiz).

Pflanzenfett, Margarineprodukte und Fettwaren aller Art.



N° 18430. — 6 février 1905, 8 h.

West End Watch Co, Droz, Amstutz & Co, négociants,
St-Imier (Suisse).

Boîtes, cuvettes, cadrans, mouvements et étuis de montres.



Gläubiger-Aufruf

Die Zürcher-Dienstmänner-Genossenschaft ist in Liquidation getreten. Allfällige Gläubiger dieser Genossenschaft werden deshalb vorschriftsgemäss eingeladen, ihre Forderungen dem unterzeichneten Liquidator innerhalb 20 Tagen anzumelden, unter der Androhung, dass das Gesellschafts-Vermögen verteilt werde und allfällige Gläubiger sich die Rechtsnachteile wegen Unterlassung der Anmeldung selbst zuzuschreiben hätten.

J. Beringer, a. Stadtmann,
Zürich I.

(V.2)

Nichtamtlicher Teil — Partie non officielle

Offizielle und private Diskontosätze.

Mitgeteilt von der Kantonalbank Bern.

(Der Privat- resp. Marktsatz ist der Nehmersatz erster Banken für langfristige Accepte.)

1904	Schweiz		Belgien		Deutschland		Holland		Malland		London		Paris		Wien		St. Petersburg		New-York on call
	Offiz. Satz	Privat-Satz	Offiz. Satz	Markt-Satz	Offiz. Satz	Privat-Satz	Offiz. Satz	Markt-Satz	Offiz. Satz	Markt-Satz	Offiz. Satz	Markt-Satz	Offiz. Satz	Markt-Satz	Offiz. Satz	Markt-Satz	Offiz. Satz	Markt-Satz	
7. Januar	4 1/2	5 1/4	3	2 1/16	5	2 1/4	3	2 1/8	5	3 1/2	3	2 1/16-9/16	3	2 1/2	3 1/2	2 1/8-13/16	—	—	2-2 1/2 %
14. "	4 1/2	5 1/4	3	2 1/16	5	2 1/4	3	2 1/8	5	3 1/2	3	2 1/16-11/16	3	2 1/2	3 1/2	2 1/8	—	—	2
21. "	4	3 1/4	3	2 1/8	4	2 1/2	3	2 1/4	5	3 1/2	3	2 1/16-9/16	3	2 1/2	3 1/2	2 1/16-3	—	—	2
28. "	4	3 1/4	3	2 1/8	4	2 1/2	3	2 1/4	5	3 1/2	3	2 1/16-9/16	3	2 1/2	3 1/2	3 1/16	—	—	2
4. Februar	4	3 1/4	3	2 1/8	4	2	3	2 1/4	5	3 1/2	3	2 1/16-9/16	3	2 1/2	3 1/2	2 1/8	—	—	2
11. "	4	3 1/4	3	2 1/8	4	1 7/8	3	2 1/2	5	3 1/2	3	2 1/16-11/16	3	2	3 1/2	2 1/8	—	—	1 1/4
18. "	4	3	3	2 1/8	3 1/2	1 15/16	3	2 1/4	5	3 1/2	3	2 1/16-9/16	3	1 1/2	3 1/2	2 1/16	—	—	2 1/4

* Für dreimonatliche Papiere.

Situation économique des Etats-Unis en 1904.

Au point de vue commercial et financier, écrit la légation de Belgique à Washington au «Bulletin commercial», l'année 1904 peut être considérée aux Etats-Unis comme une période de convalescence, après les désastres économiques qui ont marqué la fin de l'année précédente.

On peut en voir un symptôme certain dans le cours des valeurs en bourse, où s'est produit une hausse généralement très marquée, due au retour de la confiance, à l'abondance de l'argent et à une récolte extraordinaire. Celle-ci est estimée par le secrétaire de l'agriculture à 5 milliards de dollars, soit 25 milliards de francs.

La métallurgie, surtout l'industrie du fer et de l'acier, avait commencé l'année sous de tristes auspices, et la situation ne s'était guère améliorée jusque vers le milieu de l'été. Mais à partir du mois de septembre l'activité est revenue sur le marché et on est remonté aux prix des meilleures années.

Une des causes principales de cette prospérité est le grand nombre de commandes des compagnies de chemins de fer durant les derniers mois de l'année. Celles-ci avaient réduit autant que possible leurs dépenses durant la période de dépression économique qui a commencé en 1903. Elles y avaient été forcées en même temps par la diminution de leurs bénéfices et par la difficulté de recourir à de nouveaux emprunts pour travaux extraordinaires, dans un moment où l'argent était rare. On se rappelle encore avec quelle difficulté la Pennsylvania, qui est peut-être la corporation de chemin de fer la plus puissante des Etats-Unis, a placé à cette époque son emprunt de 50 millions.

Les principales compagnies avaient donc remis à plus tard leurs grands projets d'extension de leur réseau, d'amélioration du matériel fixe et roulant, dédoublement des voies, etc.

La conséquence en a été que 3832 milles seulement de voies furent construits en 1904, au lieu de 6026 en 1902.

La diminution en ce qui concerne le matériel roulant a été non moins marquante, ainsi qu'il résulte du relevé statistique suivant publié dans le «Journal of Commerce» de New York: wagons à marchandises livrés en 1902, 162,599, en 1904, 60,806; wagons à voyageurs en 1902, 1948, en 1904, 2144; locomotives en 1902, 4070, en 1904, 3441.

Mais depuis l'automne dernier, les chemins de fer ont éprouvé l'effet de l'amélioration de la situation générale. La prospérité très grande résultant de l'abondance des récoltes a provoqué un fort mouvement de marchandises et rendu l'argent abondant sur le marché. Les compagnies ont donc recommencé leurs travaux extraordinaires et l'industrie du fer et de l'acier va en profiter largement. ¹⁾

¹⁾ Le Consul général de Belgique à Philadelphie annonce que la Pennsylvania Railroad Company vient de commander, aux Baldwin Locomotive Works de Philadelphie, 325 locomotives à marchandises, au prix de 17,000 dollars l'une, ce qui donne pour total 5,525,000 dollars, ou près de 28 millions de francs. Cette commande représente à elle seule le quart de la production des ateliers Baldwin pendant l'année 1904.

Il est clair que si la Pennsylvania Railroad Company ne s'attendait pas un accroissement notable de son trafic, elle n'aurait pas fait une commande de cette importance à un prix plutôt élevé.

Le commerce des autres métaux a augmenté également en ces derniers temps, surtout pour le cuivre, dont la demande extraordinaire a fait bondir le prix et épuisé les stocks.

La marche générale du commerce est donc, à l'heure qu'il est, très active. La note caractéristique est la rareté des objets nécessaires à la vie, relativement à la demande. Il en résulte un renchérissement très marqué non seulement des vivres, mais des vêtements, loyers, etc., et par suite l'élévation du prix de la main-d'œuvre et du coût de la vie en général.

La valeur des exportations en 1904 n'a été inférieure que de 4 millions de dollars à celle de l'année précédente, bien qu'il ait eu une différence en moins de 93 millions pour les farines et céréales, mais ce déficit a été compensé par la plus-value des exportations de cuivre, de pétrole et d'objets manufacturés.

On constate, par contre, une augmentation de 22 millions de dollars dans le chiffre des importations. Elle s'est manifestée surtout pour les produits alimentaires.

Bien que, par suite de la guerre de tarifs, le prix du passage en 3^e classe entre l'Europe et l'Amérique soit tombé à un taux extraordinairement bas, le nombre des immigrants aux Etats-Unis, au lieu d'augmenter, a été inférieur de 128,000 à celui de l'année 1903. Il est vrai que celui-ci avait constitué un record.

On n'a donc pas vu se réaliser les craintes de ceux qui prédisaient que l'excessive réduction du tarif allait amener ici une énorme quantité d'émigrants d'une catégorie peu désirable. Au contraire, le nombre des passagers en 3^e classe d'Amérique vers l'Europe a augmenté de 125,000 (375,000 en 1904 au lieu de 250,000 l'année précédente).

On explique le ralentissement de l'immigration par la diminution du taux des salaires dans ce pays-ci au commencement de l'année.

Quant au mouvement de retour vers l'Europe, il s'est accentué à cause du bas prix extrême du passage, qui a engagé nombre d'anciens immigrants ayant réalisé quelque argent durant la période de prospérité, à retourner temporairement dans leur ancienne patrie.

La situation des compagnies de navigation avait été déplorable durant ces deux dernières années. Souvent les bateaux partaient sur l'est et le fret était tombé à un taux dérisoire. Quant au prix des passages, la guerre de tarifs l'avait fait tomber à 35 francs, y compris la nourriture, de sorte qu'il était moins coûteux d'envoyer un homme d'Europe aux Etats-Unis que d'y expédier une caisse du même poids.

Mais des symptômes très favorables se sont produits durant les deux derniers mois. La guerre de tarifs pour les passagers paraît en voie d'arrangement, et une demande soudaine et très considérable pour le transport des grains a fait monter le prix du fret de 200 et même dans certains cas de 300 %.

En résumé, comme l'a dit le président du Produce Exchange de New York, les Etats de l'Union peuvent envisager avec confiance l'avenir, qui promet une nouvelle ère de prospérité générale.

Annoncen-Pacht:
Rodolf Mosse, Zürich, Bern etc.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régie des annonces:
Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.

Mise au concours

La Direction du 1^{er} arrondissement des chemins de fer fédéraux à Lausanne ouvre par la présente un concours pour la fourniture d'étoffes destinées à la confection d'uniformes pour le personnel des 1^{er}, 2^{me}, 3^{me} et 4^{me} arrondissements, soit:

Environ 31625 mètres de drap pour manteaux,
» 11000 » » » tuniques et vestes,
» 12100 » » » pantalons,
» 6200 » double pure laine pour manteaux,
» 750 » de drap bleu pour passepoils,
» 6650 » coutil gris pour vestes,
» 2750 » futaine (Trikot-Barchent) pour doublure de manteaux.

Les fabricants résidant en Suisse qui se proposent de soumissionner pour ces fournitures, sont priés d'adresser leurs offres avec la suscription: «Offres pour drap» à la direction du 1^{er} arrondissement des chemins de fer fédéraux à Lausanne jusqu'au 15 mars 1905.

On peut se procurer les conditions de livraison à l'économat du 1^{er} arrondissement à Lausanne. (413)

Lausanne, le 18 février 1905.

Direction du 1^{er} arrondissement
des chemins de fer fédéraux.

Société des Hôtels de Villars, Grands Hôtels du Mueran et de Bellevue

Messieurs les actionnaires sont convoqués en

[430]

assemblée générale ordinaire

pour le jeudi, 9 mars 1905, à 3 heures de l'après-midi, au bureau de MM. Ch^s Schmidhauser et C^{ie}, Placé Bel-Air, Lausanne.

Ordre du jour:

- 1^o Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1904.
- 2^o Lecture du rapport de MM. les commissaires-vérificateurs.
- 3^o Répartition des bénéfices.
- 4^o Nomination de deux membres du conseil d'administration.
- 5^o Nomination de deux commissaires-vérificateurs pour 1905.

Le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que le rapport des commissaires-vérificateurs sont à la disposition de MM. les actionnaires au bureau de la banque Chs. Schmidhauser et C^{ie}, où les cartes d'admission sont délivrées, sur présentation des actions.

Le conseil d'administration.

LUGANO

HOTEL & PENSION SEEGER

2 Minuten vom Bahnhof, in aussichtsreicher, sonniger Lage. Moderner Komfort, Zentral-Warmwasser-Heizung. Elektr. Licht. Vorzögl. Verpflegung. Pensionspreis von Fr. 7.— an.
(431) Familie Seeger.

Titre disparu

Le titre de sociétaire de la Banque populaire suisse n° 10257 de fr. 1000, au nom de Madame Maria Albiets, à Porrentruy, avec coupons pour 1903 et suivants, est égaré.
Nous invitons le détenteur éventuel à le présenter dans les 6 mois à notre caisse, faute de quoi ce titre sera considéré comme annulé et un duplicata délivré.
Porrentruy, le 20 février 1905. (428)

Banque populaire suisse:
La direction.

Gesellschaft für Elektrizität in Bülach

9. ordentliche Generalversammlung der Aktionäre

der Gesellschaft für Elektrizität in Bülach Dienstag, den 21. März 1905, nachmittags 2 Uhr, im Gasthof zum «Kreuz» in Bülach.

Traktanden:

- 1) Berichterstattung des Verwaltungsrates.
 - 2) Abnahme der Jahresrechnung pro 1904 und Décharge-Erteilung an den Verwaltungsrat.
 - 3) Verwendung des Reingewinnes.
 - 4) Wahl der Mitglieder des Verwaltungsrates und der Rechnungsrevisoren. (429)
 - 5) Verschiedenes.
- Eintrittskarten zur Generalversammlung können gegen Ausweis des Aktienbesitzes bei dem Unterzeichneten, sowie am Tage der Generalversammlung im Lokale derselben bezogen werden.
Die Herren Aktionäre sind gebeten, ein Nummernverzeichnis ihrer Titel einzulegen.
Bülach, den 20. Februar 1905.

Der Verwaltungsrat.

Correspondant

français et allemand, si possible sténographe dactylographe, très sérieux et pouvant fournir excellentes références, est demandé au plus tôt par fabrique d'horlogerie. [436]
Adresser offres détaillées case postale 1128, à La Chaux-de-Fonds.

Employé intéressé

avec apport de fr. 10,000 à 30,000 et au courant des travaux de bureau, est demandé par industrie déjà établie et de grand avenir.
Offres détaillées à Victor E. Schneider, Rue Bovy-Lysberg, 8, Genève.

Detail-Reisender

der Manufaktur- und Tuchbranche sucht per 1. März anderweitiges Engagement. Prima Referenzen.
Offerten unter Chiffre Z B 952 an Rudolf Mosse, Zürich. (417)

Lehrling

Ein per April der Schule entlassener kräftiger Knabe findet Gelegenheit, in einer Zürcher Herrenkleiderfabrik eine gründl. kaufmännische Lehre durchzumachen. Verlangt wird: Gute Sekundarschulbildung. Offerten unter Chiffre Zag E 78 an (369) Rudolf Mosse, Bern.

Clichés

Holzschnitte Autos, Stiche, 3 Farben, Gekupfert
Art. Institut Orell Füssli
Berggasse 8 ZÜRICH Telefon 133

Geld

auf jeglicher Basis von 10 Mille aufwärts vermittelt prompt und diskret
(333) C. Woerwag, Basel.

Ed. v. WALDKIRCH, Advokat

Rechtsbureau für
Markenschutz und geistiges Eigentum
(72.) Christoffelgasse 4, Bern.
Rudolf Mosse, Zürich-Bern.

Offerten

unter Chiffre... befordert die
**Annoncen-Expedition
Rudolf Mosse**

In hunderten von Annoncen liest man täglich diesen Echtspruch: ein Beweis, wie man sich mehr und mehr, selbst bei kleinen Anzeigen, wie Gesuchen und Angeboten aller Art der Annoncen-Expedition Rudolf Mosse bedient. Den Inserenten erwachsen hierdurch mancherlei Vorteile, wie kostenfreie sachmässige Beratung mit Bezug auf zweckmässige Abfassung und Ausstattung der Annonce, richtige Wahl der Blätter, strengste Discretion (einlaufende Offerten werden dem Inserenten unterfriesnet zugestellt), sowie eine Garantie an Kosten, Zeit und Arbeit.

ZÜRICH
Theaterstrasse No. 5

Agenturen in Karan, Basel, Bern, Biel, Chur, St. Gallen, Glarus, Langen, Lugern, Schaffhausen, Solothurn.

Magasin de chaussures

en pleine activité, affaires prouvées, est à remettre dans ville importante, canton de Vaud. [381]
S'adresser à C. Dupuis, agent d'affaires, à Lausanne.

OFENFABRIK-SURSEE
IN SURSEE

Grösste Ofenfabrik der Schweiz

Wasserherde, Illustrierte Prospekte gratis. (44)

Baugesellschaft Bollwerk A. G.

in Bern
(Société de constructions Bollwerk, à Berne)

Les opérations d'achats de tous les immeubles étant terminées et, en raison de l'état d'avancement actuel des nouvelles constructions, le conseil d'administration a décidé l'appel du versement intégral du capital action et en a fixé le dernier délai au 15 mars 1905.
Messieurs les actionnaires sont en conséquence invités à opérer leur versement de libération jusqu'à la date sus-indiquée auprès du caissier de la société, M. Chr. Tenger, notaire, Place des Orphelins, 21, à Berne.
Les actions jouiront d'un intérêt du capital pendant la construction du 4% dès le jour de leur libération.
Berne, le 20 février 1905.

Le président du conseil d'administration:
Otto Lutstorf, architecte.

[437]

Schweizerischer Bankverein

Gegen Hinterlage couranter Wertpapiere gewähren wir bis auf weiteres
Vorschüsse auf 3 Monate à 3 1/2% Zins per Jahr
ohne Provisions-Berechnung (18)
gegen Eigenwechsel.
Basel, 31. Januar 1905.

Die Direktion.

Zürcher Depositenbank

Zürich

Gemäss Beschluss der Generalversammlung vom 18. Februar wird der
Coupon Nr. 12 unserer Aktien von heute an mit
7% = Fr. 35
an unserer Kasse eingelöst. (418.)
Zürich, den 20. Februar 1905.

Die Direktion.

IMPORT PAPIERS EXPORT

Fabrikanten und Exporteure aller Warengattungen handeln gegen ihr Interesse, wenn sie Einkäufe in Pack- und Ausrüstpapieren jeder Art machen, ohne Preise und Muster eingeholt zu haben von
(59) **Gebrüder Huber, Winterthur.**
(Filiale in Zürich, Börsenstrasse 21, Börsengebäude.)

I. komprimierte blanke Stahl-



Grösstes Lager. — Prompte und billige Bedienung.
Affolter, Christen & Co., Basel.
Eisen und Stahl en gros. (861)

Liegenschaften-Steigerung

Mittwoch, den 22. März 1905, nachmittags 3 Uhr, werden aus der Konkursmasse der Wwe. Anna Uster-Bosshard in Küsnacht, im Restaurant Uster an der Seelandstrasse in Küsnacht öffentlich verwertet:
Ein Wohnhaus, unter Nr. 333 für Fr. 39,000 assekuriert.
Ein Schopf und Keller, unter Nr. 334, für Fr. 2000 assekuriert; nebst Garten und Umgelände, ca. 8 Aren gross, an der Seelandstrasse.
Ca. 18 Aren Reben in der Halden, und
» 7 » » die hinten im Fillilee.
In den Gebäulichkeiten wurde bisher eine gutbegangene
Wirtschaft betrieben, worauf Reflektanten besonders aufmerksam gemacht werden.
Die Gantbedingungen liegen vom 10. März a. c. an beim Konkursamt Küsnacht zur Einsicht auf. (421)
Küsnacht, den 18. Februar 1905.

Konkursamt Küsnacht:
E. Süssstrunk, Notar.

Gelegenheitskauf

Aitbekanntes, prosperierendes
Holzgeschäft
in prima Lage am Platz Zürich, infolge Rücktrittes des bisherigen Kommanditars an kapitalkräftigen Fachmann preiswürdig zu verkaufen.
Offerten befordert unter Chiffre B 965 Z die Annoncen-Expedition Haasensteln & Vogler, Bern. (364)